

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze , le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Thierry DUFOUR , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :08 octobre 2012

Etaient présents : BAILLY Joël. BORAMIER Simone.CAMPORESI Christophe.CARIAT Jacky.CLAVE Claude.CHARAMOND Lucile.DUFOUR Thierry.FALCK Michèle.METTOUX Robert.RENAUD Lynette.TESSIER Nadine.VIOLET Ghislaine

Etaient absents : CLAVERIE André (excusé).DUBOIS Catherine (excusée).LE CALOCH François

Extension du lotissement du Ricourant :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet établi par le Cabinet LARBRE. Ce dernier après avoir pris connaissance du dossier donne son accord pour poursuivre avec ce cabinet et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du comptable du Trésor sollicitant une indemnité de Conseil . Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord , une délibération sera prise en ce sens.

TRANSFERT DE COMPETENCES : « aménagement numérique du Territoire » à la Communauté de Communes Bénévent-Grand Bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération n°DE-12-06-31 en date du 22 juin 2012 du conseil Communautaire de la communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg précisant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement numérique du territoire dans le cadre de ses compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace » .

Afin de mettre en œuvre cette compétence au niveau communautaire, il est nécessaire de transférer à l'établissement intercommunal la compétence d'aménagement numérique du territoire, à savoir l'établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunications la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de communication pour l'ensemble des administrés (grand public et entreprises).

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » à la Communauté de Commune de Bénévent – Grand Bourg.

Le conseil Municipal après avoir délibéré ,

- **AUTORISE** le transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » à la Communauté de Communes de Bénévent- Grand Bourg.

Décision Modificative Eric LONGEAUD

Afin de reverser le capital décès au notaire chargé de la succession d'Eric LONGEAUD , il est nécessaire de prendre une décision modificative, après avoir délibéré , le Conseil Municipal donne son accord.

Station- service

Les subventions sollicitées par le Conseil Municipal ont été accordées (Communauté de Communes Bénévent Grand –Bourg :21 600€/ Conseil Général : 25919 € /Commune de Saint Pierre de Fursac : 21 600 €/ commune de Saint Etienne de Fursac : 17278 €

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal décide de valider le devis établi par la société TOKEIM pour un montant de 71 397,39 € H.T soit 85 391.28 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré la Société PICOTY afin de lui proposer d'assurer la gestion après les travaux de la station. La Société PICOTY ayant donné son accord , il est nécessaire de préciser les responsabilités des deux parties par convention.il resterait à la charge de la commune l'entretien de la station et de ses abords (entretien et nettoyage) ainsi que le changement des tarifs

POS :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la rencontre avec les services de la DDT , une décision quant à la suite carte communal e ou autre sera prise ultérieurement.

PETIT MATERIEL

Lucile CHARAMOND fait part au Conseil Municipal d'un besoin de petit matériel par les employés communaux : Rotofil et petite tondeuse, une décision sera prise ultérieurement.

EGLISE

Nadine TESSIER signale que la première marche de l'entrée de l'église est dangereuse car elle n'est pas signalée par un éclairage ou un détecteur, il est nécessaire d'y remédier.

MUTUALISATION DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal dans une précédente réunion avait souhaiter le rassemblement des employés communaux au sein du SIVOM .Cependant la commune de Saint Etienne par l'intermédiaire de son Maire ; Monsieur MONNET précise qu'elle est opposé à ce regroupement

OUVERTURE SITE INTERNET

Christophe CAMPORESI souhaiterait l'ouverture du site internet le 15 novembre, cependant il est nécessaire de savoir si la commune de Saint Etienne est d'accord pour cette date

PLAN DU CIMETIERE

Le logiciel sera installé le 17 octobre puis le plan sous verre placé sous l'abri du cimetière

RADAR PEDAGOGIQUE

Christophe CAMPORESI informe la possibilité de l'installation d'un radar pédagogique au niveau de la station-service afin d'inciter les automobilistes à ralentir à l'entrée du bourg ; Monsieur le Maire est chargé de se renseigner sur le coût

PROBLEMES LOTISSEMENT SAINTE – CATHERINE

Jacky CARIAT informe le Conseil Municipal que les enfants SKCYPSYK sont très dangereux pour la circulation. En effet ils circulent à vélo la nuit sur la route et le chien divague régulièrement . Monsieur le Maire charge se dernier de rencontrer la mère afin de remédier à ce problème